



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

musée du Quai Branly

Question écrite n° 22902

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication si le Gouvernement juge satisfaisantes les conditions de transfert des collections africaines du musée de l'Homme au futur musée du Quai-Branly.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaite savoir si les conditions de transfert des collections africaines : du musée de l'Homme au futur musée du quai Branly sont satisfaisantes. Le ministre rappelle que, dans la perspective d'une ouverture au public début 2006, le musée du quai Branly a conçu et mis en place, sur trente-cinq mois, un vaste chantier de conservation et d'informatisation des collections. Celles-ci font l'objet d'un traitement de conservation préventive totalement inédit et complet à chaque étape de leur transfert. Elles sont prises en charge dans la chaîne de traitement du chantier des collections dont l'objectif est de mettre à niveau, tant sur le plan matériel que documentaire, l'ensemble des objets transférés (300 000 objets) et pas seulement ceux qui seront présentés au public. Au musée de l'Homme, des documentalistes du musée du quai Branly récolent individuellement chaque objet, repéré par son numéro d'inventaire, dans une base de gestion des collections, TMS (The Museum System). L'objet est ensuite conditionné et transporté vers l'atelier de conservation préventive de l'hôtel industriel Berliet. À son arrivée, il est doté d'un code barre enregistré dans la base TMS, avec la date, l'heure de l'opération et le nom de la personne manipulatrice. La traçabilité systématique rend impossible la « disparition » d'un objet. Celui-ci rejoint ensuite l'atelier de nettoyage où il est mesuré et pesé afin d'enregistrer son encombrement volumétrique. Les informations acquises sont immédiatement saisies sur la fiche individuelle TMS, véritable carte d'identité médicale de la pièce. Puis, l'objet est dépoussiéré sur une table aspirante et nettoyé avec des solvants légers, des gommes ou de l'eau déminéralisée. Les objets nécessitant une consolidation passent entre les mains d'un restaurateur. À des fins d'identification, l'objet est photographié en deux dimensions selon un procédé numérique raccordé à la base TMS. Certaines oeuvres destinées à la muséographie (le choix porte sur cent soixante-cinq pièces pour la collection africaine) sont reconstituées en trois dimensions. Cette photographie 3D, manipulable informatiquement, une première dans les musées, permet l'élaboration d'outils pour la future muséographie et la recherche. Si l'objet est constitué de matériaux organiques - bois, fibres végétales, cuir, peau, etc... (c'est le cas des deux tiers de la collection africaine) - il est désinsectisé par la méthode de l'anoxie. Cette étape permet, par la privation d'oxygène, de traiter les infestations d'insectes susceptibles de contaminer la collection. La mortalité, quel que soit le niveau de développement des insectes, est assurée à 100 %. La méthode, simple et non toxique, consiste à saturer d'azote l'enceinte où sont placés les objets. L'objet est ensuite entreposé dans les sous-sols de la Bibliothèque nationale de France (BNF) en un lieu protégé, et spécifiquement aménagé - où règnent une humidité relative d'environ 50 % et une température constante de 20° -, avant son transfert dans les salles et les réserves du futur musée. C'est une équipe professionnelle et pluridisciplinaire, dirigée par un conservateur général du patrimoine, qui assure le traitement et le transfert des collections. À ce jour, 76 184 objets ont été récolés (34 089 pour les collections africaines), 58 816 objets - dont 30 843 anoxiés sont actuellement stockés à la BNF (respectivement

29 924 et 18 732 pour l'Afrique), les objets restants sont en cours de traitement. Ce chantier s'achèvera en septembre 2004, par le traitement de l'ensemble des objets. À l'ouverture du musée, la consultation virtuelle des réserves sera proposée sur borne dans les salles et sur le site Internet. Des rendez-vous pourront être demandés afin d'étudier les objets dans les salles d'étude qui jouxteront les réserves. Le défi du chantier des collections, unique au monde par son ampleur, trouve sa pleine justification dans l'accès aisé de la communauté internationale à une collection universelle remise en état.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22902

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5923

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 8950